

ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPERIEUR

TC 1 / TR 1

EMS1

- Module « Société-Institutions » (1 semaine)
- Module « Tactique » (1 semaine)
- Module « Technique » (1 semaine)
- Module « Management » (1 semaine)

Domaines d'expertise

- Scientifique – informatique – technique
- Sécurité – défense – administration

1ère étape Examen probatoire

- réussite avec moyenne $\geq 10/20$
- obtenu par équivalence avec CEST ou MBA ou doctorat

EMS2

- CEST **36 ans**
- MBA – doctorat
- Épreuves écrites

A s s e s m e n t c e n t e r

C a s c o n c r e t s

G r a n d j u r y

2ème étape Concours

- Ecole de guerre **20**
- Autres écoles **20**
- CEMS **20**

3ème étape Scolarité

- Types de scolarités pour les lauréats du concours*
- 2 semaines de stage pour le CEMS (après 12 mois de formation CEST)
 - 12 mois de formation école de guerre et autres écoles (HEC, EEIE, etc.)

VAP

10

Valorisation des acquis professionnels
Possibilité d'obtenir l'EMS2 et d'accéder au TC3/TR3 par la VAP

TC 3 / TR 3

É v a l u a t i o n 3 6 0 °

EMS3

- CHEM
- IHEDN
- Autres
- CHEMI
- INHESJ

10 Nombre indicatif de primes à terme

Condition examen probatoire : aucune

Conditions concours :

- être officier supérieur ou CNE ITA ;
- être titulaire d'un diplôme de l'EMS1 autre que le DQMG ;
- avoir réussi l'examen probatoire (ou équivalence) ;
- détenir un PLS2222 ;
- s'engager à rester en activité pendant le temps prévu par l'arrêté en vigueur ;
- être en position d'activité ou de détachement d'office ;
- être âgé de moins de 43 ans (OG) ou 45 ans (OCTA) au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les conditions de TC2, de diplôme académique et de nombre de présentations disparaissent.